



Demande de nationalite francaise

Par **nina**, le **16/06/2009** à **18:40**

Bonjour,
je suis mariee un francais ; j ai eu la nationalite francaise l an dernier c est a dire un an et demi. j ai deux enfants a cote n est sont pas francais ! et aussi encore en etrangere! donc je voudrais savoir si je peux demande ou ils seront automatique francais aussi? ILS ONT 15et 18ans que je doit faire merci

Par **member101**, le **17/06/2009** à **01:09**

C'est au service-public que vous pouvez trouver toutes les infos :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtml?&n=Etrangers%20en%20France&l=N8>

On lit per exemple :

Les enfants mineurs non mariés du demandeur acquièrent de plein droit la nationalité française sous réserve :

- (1) d'avoir leur résidence habituelle avec lui (ou de façon alternée en cas de séparation ou de divorce) et*
- (2) que leur nom figure dans le décret de naturalisation.*

Cordialement